



Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction de la Régie de l'énergie conformément au [paragraphe 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#), dans la forme et de la manière exigées par le Conseil du Trésor à l'aide du référentiel d'information financière à usage particulier fourni dans la [Directive sur les normes comptables GC 4400 : Rapport financier trimestriel des ministères](#). Il devrait être lu parallèlement au [Budget principal des dépenses](#) et au [Budget supplémentaire des dépenses](#). Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

La Régie est désignée à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles. La Régie réglemente les infrastructures énergétiques de manière à prévenir les préjudices et à s'assurer que l'énergie est acheminée de manière sécuritaire, fiable, concurrentielle et durable sur le plan de l'environnement partout au Canada comme ailleurs dans le monde. La mission de la Régie consiste notamment :

- à rendre des décisions et des ordonnances – et à formuler des recommandations – transparentes à l'égard des pipelines, des lignes de transport d'électricité, des projets d'énergie renouvelable extracôtière et des pipelines abandonnés;
- à surveiller la construction, l'exploitation et la cessation d'exploitation des pipelines, des lignes interprovinciales et des lignes internationales de transport d'électricité et à surveiller les activités autorisées dans la partie 5 de la LRCE et les installations abandonnées;
- à rendre des ordonnances sur le transport, les droits et les tarifs et à surveiller tout ce qui a trait au transport, aux droits et aux tarifs;
- à rendre des décisions et des ordonnances et à donner des instructions, sous le régime de la partie 8 de la LRCE, sur les droits, la production et la rationalisation de l'exploitation en matière de pétrole et de gaz;
- à fournir des conseils et à produire des rapports sur des questions relatives à l'énergie;
- à prévoir des processus de règlement extrajudiciaire des différends;
- à exercer les attributions que lui confère toute autre loi fédérale;
- à exercer ses attributions de manière à respecter les engagements du gouvernement du Canada à l'égard des droits des peuples autochtones du Canada.

Le financement de la Régie provient d'autorisations parlementaires annuelles. La Régie recouvre ultérieurement la quasi-totalité de ses dépenses auprès des sociétés qu'elle réglemente, et les montants recouvrés sont déposés dans le Trésor du gouvernement du Canada.



Les responsabilités essentielles de la Régie sont les suivantes : processus décisionnels; surveillance de la sécurité et de l'environnement; information sur l'énergie; mobilisation.

Pour un complément d'information sur les attributions, le mandat et les programmes de la Régie, veuillez consulter les [plans ministériels](#), les [rapports sur les résultats ministériels](#) et la [partie II du Budget principal des dépenses](#).

Méthode de présentation du rapport

Le rapport financier trimestriel a été préparé par la direction selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint au rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par la Régie, de manière cohérente avec le [Budget principal des dépenses](#) et le [Budget supplémentaire des dépenses](#) pour l'exercice 2025-2026. Le présent rapport trimestriel a été établi à l'aide d'un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière ayant trait à l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut pas dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées sous forme de limites annuelles approuvées par des lois de crédits ou de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins particulières.

Lorsque le Parlement est dissous aux fins d'une élection générale, le gouverneur en conseil peut, en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ordonner par décret l'établissement d'un mandat spécial pour autoriser un paiement sur le Trésor. Un mandat spécial est réputé être un crédit pour l'exercice au cours duquel il est délivré.

La Régie utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour préparer et présenter ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur le rendement. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section met en lumière les éléments importants qui ont influé sur les résultats à ce jour ou qui ont contribué à la variation nette des ressources disponibles pour l'exercice et des dépenses réelles. Elle devrait être lue parallèlement avec l'[état des autorisations budgétaires](#) et les [dépenses ministérielles budgétaires par article courant](#), qui se trouvent à la fin du présent rapport.



Analyse des autorisations budgétaires

Comme en font foi l'[état des autorisations budgétaires](#) et les [dépenses ministérielles budgétaires par article courant](#), le montant total des crédits disponibles pour le reste de l'exercice se terminant le 31 mars 2026 s'élève à 116,97 millions de dollars, comparativement à 111,39 millions de dollars pour celui terminé le 31 mars 2025. L'augmentation de 5,58 millions de dollars est attribuable à ce qui suit :

- une augmentation de 11,61 millions de dollars liée à des rajustements de rémunération, dont des changements aux conditions de service ou d'emploi dans l'administration publique fédérale;
- une augmentation de 2,33 millions de dollars liée au régime d'avantages sociaux des employés;
- une augmentation de 1,46 million de dollars liée au financement prévu dans le Budget de 2024 pour les comités consultatifs et de surveillance autochtone;
- une diminution de 6,94 millions de dollars liée au financement prévu dans le Budget de 2022 pour des activités de renouvellement de la réglementation et la mise en œuvre de la *Loi sur l'évaluation d'impact*;
- une diminution de 2,52 millions de dollars des subventions et contributions;
- une diminution de 0,36 million de dollars liée à l'initiative de recentrage des dépenses publiques.



Analyse des dépenses

Comme en témoignent les [dépenses ministérielles budgétaires par article courant](#), les autorisations de l'organisation utilisées durant le trimestre terminé le 30 juin 2025 s'élèvent à 27,92 millions de dollars, comparativement à 25,33 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 juin 2024.

L'augmentation de 2,59 millions de dollars est attribuable à ce qui suit :

- une augmentation de 2,09 millions de dollars relative à des affectations liées à la rémunération découlant de la modification des conditions de service ou d'emploi dans l'administration publique fédérale;
- une augmentation de 1,46 million de dollars liée aux exigences opérationnelles;
- une augmentation de 0,58 million de dollars liée au régime d'avantages sociaux des employés;
- une diminution de 1,29 million de dollars liée au financement prévu dans le Budget de 2022 pour des activités de renouvellement de la réglementation et la mise en œuvre de la *Loi sur l'évaluation d'impact*;
- une diminution de 0,21 million de dollars des subventions et contributions;
- une diminution de 0,04 million de dollars liée au financement prévu dans le Budget de 2024 pour les comités consultatifs et de surveillance autochtone.

Risques et incertitudes

Le travail de la Régie est dicté par les tendances émergentes en matière énergétique et par l'analyse proactive de celles dans les domaines de la sécurité, de l'environnement et de l'économie, ainsi que dans la société en général. Ces tendances peuvent influencer sur le nombre de questions que la Régie doit trancher au cours d'une année donnée ainsi que sur la capacité de l'organisation de s'acquitter de ses responsabilités, qui représentent les intérêts et préoccupations des Canadiens, en constante évolution. Vu la nature du mandat de la Régie, les dépenses varient en fonction d'événements prévus et imprévus, à l'interne comme à l'externe, qui sont à l'origine d'incertitudes et de pressions sur les ressources.

Dans l'exécution de son travail au nom de tous les Canadiens, la Régie devra, afin de produire les résultats prévus, saisir les occasions et gérer les risques. La Régie a mis en place un cadre de gestion des risques de l'organisation pour gérer les risques dans le contexte du modèle de gouvernance et du plan stratégique actuels. Ce cadre propose une approche globale pour cerner, évaluer et gérer les risques stratégiques à l'échelle de l'organisation, et pour s'y préparer. En offrant un outil qui permet de répertorier les risques pouvant toucher l'ensemble de l'organisation, le cadre



aide le conseil d'administration et la haute direction de la Régie à gérer de façon stratégique les événements qui pourraient nuire à la réussite de l'organisation ainsi qu'à trouver des moyens d'atténuer ces risques.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

En avril 2024, la Régie a mis à jour son plan stratégique 2024-2027, tout en continuant de consacrer ses ressources à la prestation quotidienne de ses programmes et services. Elle reste par ailleurs concentrée sur quatre priorités stratégiques interreliées : la confiance, la Réconciliation et la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies, la compétitivité et l'excellence en matière de réglementation, et la préparation pour l'avenir énergétique.

L'intelligence artificielle (« IA ») est un outil désormais essentiel pour améliorer l'efficacité et la prestation des services de l'organisation. En juillet 2024, la Régie a déployé Copilot Chat auprès de l'ensemble du personnel, preuve de son engagement envers l'innovation. En janvier 2025, elle a lancé un essai de Copilot pour M365 qui a été intégré à la suite Microsoft Office, notamment Word, Excel, SharePoint, Teams, Outlook et PowerPoint. Différents employés de la Régie ont testé l'outil dans leurs tâches quotidiennes, puis ont formulé des commentaires et participé à des séances de formation.

La Régie a travaillé avec Services partagés Canada pour l'exercice actuel afin d'augmenter le nombre de ses licences de Copilot pour M365 et d'en prolonger la validité jusqu'au 31 mars 2026. La Régie demeure fortement engagée à utiliser l'IA de manière responsable et éthique. Elle est déterminée à protéger l'information organisationnelle en appliquant des normes élevées de sécurité des données.

George Vegh, président du conseil d'administration, a annoncé qu'il quittait la Régie. Son dernier jour sera le 31 juillet 2025. Entre-temps, Melanie Debassige, vice-présidente, agira comme présidente par intérim pendant les 90 premiers jours du processus de nomination d'un nouveau président par le gouverneur en conseil.

Approbation des cadres supérieurs

La version originale a été approuvée par

Tracy Sletto
Présidente-directrice générale

Jason Reid
Dirigeant principal des finances

Calgary, Canada
Le 8 août 2025

**État des autorisations de dépenser (non vérifié)***(en milliers de dollars)*

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Crédits utilisés au trimestre terminé le 30 juin 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés au trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programme	104 393	24 772	24 772	101 146	22 771	22 771
Autorisation législative	12 579	3 145	3 145	10 248	2 562	2 562
Autorisations budgétaires totales	116 972	27 917	27 917	111 394	25 333	25 333
Autorisations non budgétaires	-	-	-	-	-	-
Total des autorisations	116 972	27 917	27 917	111 394	25 333	25 333

Le tableau ci-joint renferme de plus amples renseignements.

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

**Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non auditées)***(en milliers de dollars)*

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Dépenses faites au trimestre terminé le 30 juin 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Dépenses faites au trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	94 792	24 497	24 497	84 506	21 760	21 760
Transports et communications	1 898	575	575	2 070	460	460
Information	125	115	115	186	60	60
Services professionnels et spéciaux	9 686	2 066	2 066	12 467	2 031	2 031
Location	1 232	382	382	1 160	402	402
Réparations et entretien	735	177	177	997	257	257
Services publics, fournitures et approvisionnements	373	44	44	272	77	77
Acquisition de terrains, bâtiments et travaux	-	-	-	-	-	-
Acquisition de machinerie et matériel	1 656	24	24	695	42	42
Paievements de transfert	6 453	39	39	8 977	244	244
Frais de la dette publique	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et paiements	22	(2)	(2)	64	-	-
Dépenses budgétaires brutes totales	116 972	27 917	27 917	111 394	25 333	25 333
Moins						
Total des revenus nets affectés aux dépenses	-	-	-	-	-	-
Dépenses budgétaires nettes totales	116 972	27 917	27 917	111 394	25 333	25 333

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.